

REÇU LE

- 4 2013

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 12/46

PROLONGATION CONVENTIONS
AVEC LE SICTOM DE MORESTEL

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 JAN. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 06 décembre 2012 s'est réuni en session ordinaire à St Pierre de Chandieu, le 19 décembre de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 56

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (14)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (12)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (13)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Compte tenu des découpages territoriaux et de l'intérêt des usagers à fréquenter les déchèteries au plus près de leur domicile, diverses conventions ont été conclues en 2003 avec le SICTOM de Morestel.

Ces conventions se sont adaptées en fonction de l'ouverture progressive des équipements sur le secteur de la CCIC, et seront actualisées à la mise en service de la déchèterie de La Balme les Grottes, au mois de juin 2013.

Ces accords concernent :

- L'accueil des habitants de Vertrieu, et d'une partie de la Balme les Grottes, à la déchèterie de Porcieu pour le 1^{er} semestre 2013.
- L'accueil d'une partie des habitants de Soleymieu, à la déchèterie de Passins
- L'accueil d'une partie des habitants de St Savin à la déchèterie de St Chef
- L'accueil des habitants de St Marcel Bel Accueil, à la déchèterie de l'Isle d'Abeau

Je vous propose d'autoriser le Président à prolonger ces conventions en négociation avec le SICTOM pour l'année 2013, afin d'assurer la continuité de ces services.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 19 décembre 2012

Henri LEVY,
Président

